

Nouvelles modalités d'accès à la formation : suppression du concours et passage par ParcoursSup

Comme les Ministres l'ont annoncé ce 5 Juillet dernier, le concours d'entrée aux études en soins infirmiers est supprimé pour permettre une pré-inscription aux postulant.e.s via la plateforme ParcoursSup.

Evidemment dans ces délais restreints, nous sommes particulièrement vigilant.e.s à ce qu'aucun.e étudiant.e ne se sente lésé.e. En effet, certain.e.s avaient déjà fait le choix d'une classe préparatoire à la rentrée 2018 à l'annonce de la fin du concours.

Pour cela, nous souhaitons que pour cette année de transition, les élèves ayant participé à des préparations soient valorisé.e.s. **Tout l'été nous avons répondu présent.e.s pour informer et conseiller les néo-bachelier.e.s** ou personnes en reconversion s'inquiétant des nouvelles modalités d'admission dans la formation en Soins Infirmiers.

Lors de notre Assemblée Générale de mi-mandat, nous avons demandé aux participant.e.s de nous montrer combien ils/elles avaient passé de concours chacun.e.s. Le constat est sans appel.

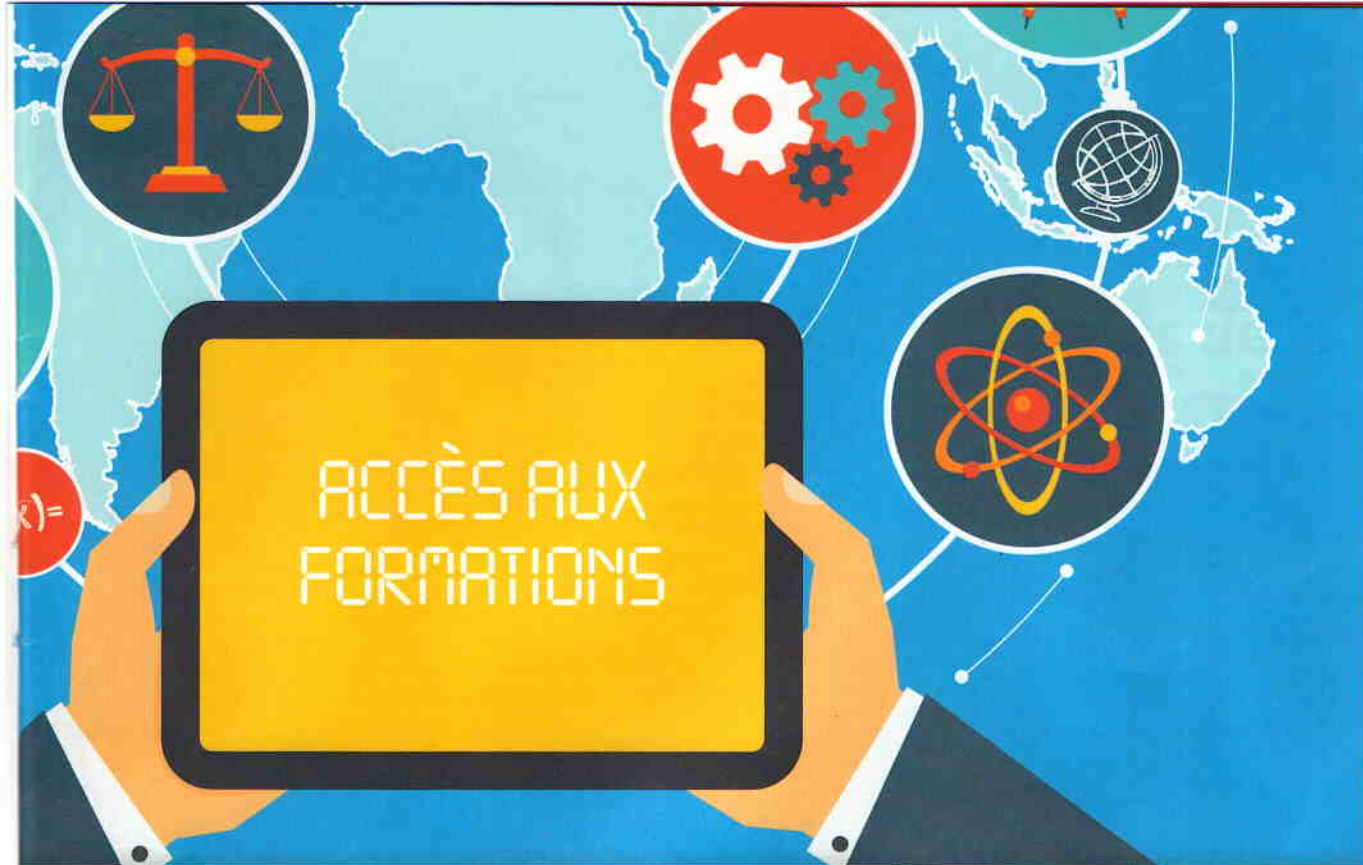
A l'heure actuelle, les modalités de classement sont toujours en discussion. Notre fédération travaille pour que ParcoursSup soit ouvert à tous types de personnes. Cependant, les pièces constitutives du dossier devront permettre de prendre en compte les différents parcours possibles du/de la postulant.e : ainsi le système valorisera les postulant.e.s en fonction de leurs activités extra scolaires ou professionnelles afin de mettre en avant un engagement associatif, un investissement sportif ou encore une activité dans le milieu de la santé. Ainsi, on pourra dépasser le simple classement scolaire par les notes et permettre aux néo-bachelier.e.s comme aux personnes en reconversion d'avoir toutes leurs chances d'intégrer la formation !

MAIS POURQUOI EN ARRIVE-T-ON À TOUT CHANGER ?

Le concours était le moyen de sélection utilisé depuis des années pour entrer dans la formation en soins infirmiers, pourtant, **il était loin de faire ses preuves.**

En effet, celui-ci était composé de deux épreuves : un oral, un écrit. Cependant, l'écrit, composé lui-même de tests psychotechniques et d'une synthèse écrite, n'a, en réalité, **aucun rapport avec la formation et son contenu.** L'oral, quant à lui, a trop souvent été décrit par les étudiant.e.s comme étant **un moment de stress et de malaise**, libre à tous types de discriminations.





Alors, nous posons la question : **peut-on vraiment juger de la capacité de quelqu'un à entrer dans une formation sur un oral de 20 minutes ?**

Le concours était payant. Cela signifie que plus les personnes ont des moyens de financer des concours, plus elles avaient la chance d'entrer dans la formation. Ce phénomène est également catalysé par le biais des prépas, dont la majorité sont payantes. Nous pouvions ainsi augmenter notre potentiel à réussir les épreuves proportionnellement aux moyens financiers que nous avons pu investir.

Ce moyen de sélection était en réalité une réelle inégalité sociale tandis que le passage par ParcoursSup permettra aux étudiant.e.s qui le souhaitent de tou.te.s pouvoir prétendre à obtenir une place dans un établissement de l'enseignement supérieur de leur choix.

POUR UNE MEILLEURE ORIENTATION DES ÉLÈVES

Le fait de permettre aux élèves de pouvoir candidater sur ParcoursSup afin d'entrer dans la formation en soins infirmiers leur permettra d'avoir accès aux multiples choix d'études de santé et il sera plus aisé d'être en pleine possession de ces informations avant de faire son choix. Celui-ci n'en sera que plus adapté.

Les postulant.e.s auront ainsi accès aux attendus de la formation qui correspondent aux compétences permettant aux étudiant.e.s de réussir dans la formation.

“ *J'ai formulé des vœux en IFSI et je n'ai pas été retenu.e ni dans ces vœux, ni dans les autres vœux que j'ai formulé : **comment puis-je faire?*** ”

Il existe des procédures complémentaires : il suffit de contacter le/la recteur/trice de ton académie afin que ton dossier soit étudié à nouveau pour obtenir une place dans un établissement de l'enseignement supérieur. ”

L'ORGANISATION DE LA FORMULATION DES VŒUX

Lors de l'inscription sur la plateforme et de la formulation des vœux, les élèves pourront sélectionner le vœu "IFSI" parmi les 10 vœux de formations possibles.

Certains vœux, notamment le vœu IFSI, est composé de sous vœux : 10 sous vœux par vœu sont possibles pour 20 sous vœux maximum au total.

Une fois que les vœux seront sélectionnés par les postulant.e.s sur la plateforme, nous souhaitons que le traitement des dossiers soit examiné à l'échelle d'un **territoire universitaire** directement, et ce, pour plusieurs raisons. En effet, aux vues de notre maillage, il est plus intéressant pour les IFSI de mutualiser leurs ressources pour étudier les dossiers des postulant.e.s.

D'autant plus, si un.e étudiant.e choisit les 10 IFSI rattachés à une même université, il s'agirait d'un gâchis de temps et de moyens énormes si les établissements devaient étudier chacun de leur côté le même dossier.

Les demandes réalisées dans les IFSI seront donc examinées dans un même ensemble. Une fois les dossiers classés, les réponses seront données sur ParcoursSup' et les acceptations des postulant.e.s seront faites au fur et à mesure de l'avancée dans les classements, ainsi ces dernier.e.s recevront les "oui" ou "oui si" en fonction des capacités d'accueil des établissements. Les postulant.e.s ne recevant pas de réponses "Oui" ou "Oui Si" resteront en attente.

Lucie LEON, Vice-Présidente en charge de l'Enseignement Supérieur